Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260727-07072026_08-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 07 juillet 2025

Le mardi deux juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Céline ENGEL, Mme Valérie BRIEUC, Mme Martine BARBÉ, M. Patrick RODIER, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Christelle HAGUET, M. Francis LORCY, Mme Annie GUILLARD, Mme Mélinda LEBAS, M. Nicolas MAGNAN, Mme Sophie VILSALMON, M. Florian GAULTIER

Absents : Mme Alicia PILORGET (pouvoir à M. Laurent COTTAIN), M. Pascal MIRIEL (pouvoir à M. Quentin RENAULT), Mme Nathalie MAUDEZ.

M. Quentin RENAULT, Maire, préside la séance.

Mme Christelle HAGUET est élue secrétaire de séance.

07/07/26 – 8 – Finances communales – Attribution d'une subvention au Collège Notre-Dame d'Espérance

Le collège Notre-Dame d'Espérance a organisé 4 sorties scolaires sur l'année 2025-2026.

Le 12 juin, il a sollicité la collectivité pour qu'elle apporte sa contribution financière à ces sorties :

- Séjour au ski - élèves de 6ème du 26 au 30 janvier (565 € / élève) – 12 enfants résident à Broöns ;

- Sortie pédagogique à Guerlédan - élèves de 5ème du 5 au 7 mai (208 € / élève) – 9 enfants résident à Broöns ;

- Séjour au Pays de Galles - élèves de 4ème du 4 au 9 mai (555 € / élève) – 13 enfants résident à Broöns ;

- Séjour en Espagne - élèves de 3ème du 26 avril au 1er mai (488 € / élève) – 10 enfants résident à Broöns.

La règle établie par la commune de Broöns est la suivante : une subvention de 30 € est attribuée par enfant de Broöns, pour un voyage d'au moins 4 jours et 3 nuits.

La sortie des 5èmes ne comptabilise que deux nuits et ne peut être subventionnée selon les critères établis.

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260727-07072026_08-DE

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 050 € au Collège Notre-Dame d'Espérance pour les élèves résidant à Broöns. (12 +13 + 10) x 30.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBERÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1 050 € au Collège Notre-Dame d'Espérance pour les élèves résidant à Broöns.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 27/07/2026

Le Maire,
M. Quentin RENAULT

